



Nombre de membres :

Exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

**N° 2025-045**

**CONVENTION PROMOLOGIS DE  
RÉSERVATION DE LOGEMENT EN  
GESTION DE FLUX**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, e sept juillet, à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la commune du VERNET, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard TISSEIRE, Maire suppléant.

Date de la convocation du conseil municipal :

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants : TISSEIRE Bernard, DA COSTA Martine, BAUTISTA Ludovik, PATENOSTRE Lionel, CHIABRANDO Valérie, PONS Alain, IMBERT Viviane, MARCHAND René, BAROTTE Marjorie, MONTEJO Marie, MATHE Nicole ORTIS Hélène, BOYER Denis, DANHO Aimé,

Absents représentés : SOUADKI Hezdine (procuration à BAROTTE Marjorie), DEMEILLERS Joël (procuration à Alain PONS)

Absents excusés : PILKOWSI Véronique, MAZZOLO Nathalie

Absent : DEMANGE Serge

Madame MONTEJO Marie a été élue secrétaire de séance.

Promologis fait évoluer la gestion de son parc de logements sociaux. Ainsi, Promologis passe d'une gestion de stock à une gestion de flux des logements. La gestion de stock faisait que lors de la construction d'un programme, certains logements étaient fléchés vers la commune. Ainsi, la commune ne pouvait proposer de personnes que sur ce logement et uniquement quand il devenait vacant. Avec la gestion de flux, Promologis va rassembler une partie des parcs réservataires et déterminer un pourcentage de droit à réservation pour chaque organisme réservataire. Ceci permettra de se positionner sur chaque vacance du parc intégré à cette gestion.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
- APPROUVE la modification du mode de gestion du parc de logement de la part de Promologis, passant d'une gestion de stock à une gestion de flux,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture le **20/10/2025**  
et publication ou notification du **21/10/2025**  
Le Maire,



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
**Bernard TISSEIRE**

